

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 60 du 28 novembre 2014

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 21

CIRCULAIRE N° 112014/DEF/CEMAA
portant abrogation de textes.

Du 6 novembre 2014

CIRCULAIRE N° 112014/DEF/CEMAA portant abrogation de textes.

Du 6 novembre 2014

NOR D E F L 1 4 5 2 1 4 2 C

Textes abrogés :

- Circulaire n° 606/J/A/I du 27 février 1948 (BO/A, p. 587 ; BOEM 150.2.1.2).
Circulaire n° 3100/EMAA/4/ST du 14 décembre 1959 (BOA, p. 2329 ; BOEM 726.3.2.3).
Circulaire n° 28559-A/DCMAA/MS/T/1 du 9 avril 1960 (inscrite au CAD 01 ; chapitre : « questions techniques », n° d'ordre : 074 et BO/A, p. 755 ; BOEM 575-1.7) modifiée.
Circulaire n° 2856/EMAA/1/ADM du 5 octobre 1967 (BOC/A, p. 862 ; BOEM 722.1.2.2.2).
Circulaire n° 3440/DPMAA/5/A/1 du 27 octobre 1967 (BOC/A, p. 967 ; BOEM 722.1.2.1.4).
Circulaire n° 1923-EMAA/LEG du 30 avril 1968 (BOC/A, p. 338 ; BOEM 722.2.1).
Circulaire n° 499/EMAA/BOMIS n° 99/DPMAA/BEG du 24 mars 1970 (BOC/A, 1971, p. 239 ; BOEM 722.1.4).
Circulaire n° 2581/DPMAA/1 et 2 du 10 juin 1970 (BOC/A, p. 486 ; BOEM 722.1.1).
Circulaire n° 3010/DPMAA/4/AST/ADP du 29 avril 1971 (BOC/A p. 207 ; BOEM 331.1.2.1, 777.3.1, 778.1.3.1) modifiée.
Circulaire n° 1727/EMAA/1/MOB du 15 juillet 1971 (mention BOC, 1979, p. 2111 ; BOEM 333.1.3.1).
Circulaire n° 1625/EMAA/4/MC/AM du 1er décembre 1971 (BOC/A, 1972, p. 3 ; BOEM 575-0.2).
Circulaire n° 1130/EMAA/1/MOB du 15 mai 1974 (ment EC, 1979, p. 2111 ; BOEM 333.1.3.1) modifiée.
Circulaire n° 2238/DEF/EMAA/1/ADM du 23 octobre 1974 (BOC, p. 2726 ; BOEM 309.3.2, 722.1.2.2.2).
Circulaire n° 611/DPMAA/BEG du 2 novembre 1977 (BOC, 1978, p. 333 ; BOEM 722.1.4).
Circulaire n° 74/DPMAA/BEG/CARDIAC du 7 février 1980 (BOC, p. 452 ; BOEM 722.1.4) modifiée.
Circulaire n° 485/DPMAA/BEG/CARDIAC du 22 juillet 1980 (BOC, p. 2739 ; BOEM 161.5.2.1.2, 722.3.1).
Circulaire n° 3116/DEF/DPMAA/2 du 5 mai 1981 (BOC, p. 2283 ; BOEM 722.1.3.8).
Circulaire n° 4714/DEF/DPMAA/OSAD/P/MIL du 8 décembre 1981 (BOC, 1982, p. 3053 ; BOEM 722.1.1) modifiée.
Circulaire n° 3068/DEF/DPMAA/AD/P/MIL/2/MAJ/M/1 du 14 septembre 1983 (BOC, p. 5743 ; BOEM 722.1.2.2.2).
Circulaire n° 2207/DEF/DPMAA/AD/P/MIL du 9 juillet 1984 (BOC, p. 7237 ; BOEM 722.1.1).
Circulaire n° 516/DPMAA/4/PLANS du 7 février 1985 (BOC, p. 941 ; BOEM 777.3.3).
Circulaire particulière n° 1204/85/DEF/DCMAA/SDAF du 28 mars 1985 (BOC, p. 1993 ; BOEM 574.7, 721-1.1).
Circulaire n° 2806/DEF/EMAA/3/OP n° 1800/EMAA/4/AM du 5 août 1985 (BOC, 1986, p. 2511 ; BOEM 575-0.1).
Circulaire n° 850/DEF/DIA/SDPP-DEF/DCMAA/DIR du 5 mars 1986 (BOC, p. 2253 ; BOEM 508.1.1.3, 574.5) modifiée.
Circulaire particulière n° 526/86/DCMAA/4/MEAr/ACM du 23 septembre 1986 (BOC, 1987, p. 4587 ; BOEM 575-0.2).
Circulaire n° 71/DPMAA/BEG/LEG du 4 novembre 1986 (BOC, p. 6716 ; BOEM 768.4) modifiée.
Circulaire n° 91/DEF/EMAA/1/PERS/ADM du 24 janvier 1992 (BOC, p. 483 ; BOEM

331.1.2.1, 360-1.2.7.9) modifiée.

Circulaire n° 370/DEF/DPMAA/BEG/LEG/REGL du 27 mars 2001 (BOC, p. 2105 ; BOEM 778.2.3.3) modifiée.

Circulaire n° 116/DEF/DCMAA/A/TIII du 10 janvier 2002 (BOC, 2002, p. 887 ; BOEM 574.7).

Circulaire n° 1556/DEF/DPMAA/BEG/LEG/REGL du 29 juillet 2003 (BOC, 2003, p. 6844 ; BOEM 332.1.2.6.1).

Circulaire n° 2043/DEF/DCMAA/ED/R du 1er juillet 2004 (BOC, 2004, p. 4222 ; BOEM 114.3.3.3, 574.6).

Circulaire n° 1719/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDER/MDREV/CH du 20 avril 2005 (BOC, 2005, p. 2843 ; BOEM 331.1.2.1).

Référence de publication : BOC n° 60 du 28 novembre 2014, texte 21.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- circulaire n° 606/J/A/I du 27 février 1948 relative aux mutations de militaires ayant commis des infractions aux lois pénales ;

- circulaire n° 3100/EMAA/4/ST du 14 décembre 1959 relative au transport de certains personnels du service de santé de l'air ;

- circulaire n° 28559-A/DCMAA/MS/T/1 du 9 avril 1960 modifiée, relative au marquage standardisé des véhicules militaires des pays de l'OTAN ;

- circulaire n° 2856/EMAA/1/ADM du 5 octobre 1967 relative à l'administration des militaires du contingent bénéficiaires d'un congé sans solde à titre exceptionnel ;

- circulaire n° 3440/DPMAA/5/A/1 du 27 octobre 1967 relative à l'administration des réserves ne relevant pas de la direction du personnel militaire de l'armée de l'air ;

- circulaire n° 1923-EMAA/LEG du 30 avril 1968 relative à la modification de l'année aéronautique ;

- circulaire n° 499/EMAA/BOMIS N° 99/DPMAA/BEG du 24 mars 1970 concernant l'extension aux personnels des réserves du système de gestion automatisée adopté pour les personnels en activité ;

- circulaire n° 2581/DPMAA/1 et 2 du 10 juin 1970 relative à l'instruction des demandes formulées par les personnels militaires et transmises à la direction du personnel militaire de l'armée de l'air ;

- circulaire n° 3010/DPMAA/4/AST/ADP du 29 avril 1971 modifiée, relative à l'élimination du cycle d'instruction élémentaire des écoles du personnel non navigant ;

- circulaire n° 1727/EMAA/1/MOB du 15 juillet 1971 relative aux fichiers et situations de personnels à tenir par les différents organismes et services chargés de la gestion et de l'administration des personnels de réserve ;

- circulaire n° 1625/EMAA/4/MC/AM du 1^{er} décembre 1971 relative aux restrictions d'emploi et aux remises en service des munitions (A) ;

- circulaire n° 1130/EMAA/1/MOB du 15 mai 1974 modifiée, relative au suivi des cadres de réserve issus du contingent et placés en volant régional ;

- circulaire n° 2238/DEF/EMAA/1/ADM du 23 octobre 1974 relative aux congés de maternité des personnels militaires féminins de l'armée de l'air ;

- circulaire n° 611/DPMAA/BEG du 2 novembre 1977 concernant la diffusion d'une nouvelle édition de l'instruction relative à l'utilisation des bulletins individuels de renseignements établis pour les personnels en activité ;
- circulaire n° 74/DPMAA/BEG/CARDIAC du 7 février 1980 relative aux modalités d'établissement de certains bulletins individuels de renseignements ;
- circulaire n° 485/DPMAA/BEG/CARDIAC du 22 juillet 1980 relative à l'exercice du droit d'accès aux fichiers informatiques mis en œuvre par le centre automatisé de recueil et de diffusion des informations administratives centralisées 03.117 ;
- circulaire n° 3116/DEF/DPMAA/2 du 5 mai 1981 relative à la mise en service d'un livret professionnel destiné au personnel militaire non officier ;
- circulaire n° 4714/DEF/DPMAA/OSAD/P/MIL du 8 décembre 1981 modifiée, relative à la mise en place des personnels officiers des trois corps, des majors et des sous-officiers du personnel navigant ;
- circulaire n° 3068/DEF/DPMAA/AD/P/MIL/2/MAJ/M/1 du 14 septembre 1983 relative au séjour en République fédérale d'Allemagne (RFA) et à Berlin ;
- circulaire n° 2207/DEF/DPMAA/AD/P/MIL du 9 juillet 1984 relative aux états annuels de relève des officiers ;
- circulaire n° 516/DPMAA/4/PLANS du 7 février 1985 relative au transfert des spécialistes 82.5x « saisie de données » vers certaines spécialités d'accueil ;
- circulaire particulière n° 1204/85/DEF/DCMAA/SDAF du 28 mars 1985 relative au budget des dépenses d'informatique de la direction centrale du matériel de l'armée de l'air (DCMAA) ;
- circulaire n° 2806/DEF/EMAA/3/OP N° 1800/EMAA/4/AM du 5 août 1985 relative aux attributions de la section d'instruction et d'étude du tir (SIET) 98/120 Cazaux ;
- circulaire n° 850/DEF/DIA/SDPP-DEF/DCMAA/DIR du 5 mars 1986 modifiée, relative à l'infrastructure des escadrons de ravitaillement technique (ERT) ;
- circulaire particulière n° 526/86/DCMAA/4/MEAr/ACM du 23 septembre 1986 relative à l'exécution des visites de munitions de l'armée de l'air ;
- circulaire n° 71/DPMAA/BEG/LEG du 4 novembre 1986 modifiée, relative à la formation des pilotes et des navigateurs recrutés en vue de servir, en qualité d'officiers de réserve en situation d'activité ;
- circulaire n° 91/DEF/EMAA/1/PERS/ADM du 24 janvier 1992 modifiée, concernant l'indemnisation du chômage des anciens militaires ayant servi en vertu d'un contrat ;
- circulaire n° 370/DEF/DPMAA/BEG/LEG/REGL du 27 mars 2001 modifiée, relative à la délivrance des titres homologués ;
- circulaire n° 116/DEF/DCMAA/A/TIII du 10 janvier 2002 relative à l'exécution des dépenses de fonctionnement au sein du service du matériel de l'armée de l'air ;
- circulaire n° 1556/DEF/DPMAA/BEG/LEG/REGL du 29 juillet 2003 relative à la candidature pour l'admission dans le corps du personnel navigant mécanicien d'équipage sous-spécialité « personnel navigant de cabine » 1460XX ;

- circulaire n° 2043/DEF/DCMAA/ED/R du 1^{er} juillet 2004 relative à la surveillance exercée au sein des services, établissements et unités du service du matériel de l'armée de l'air ;

- circulaire n° 1719/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDER/MDREV/CH du 20 avril 2005 relative à la notation en 2005 des militaires du rang engagés de l'armée de l'air.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Denis MERCIER.